

LETTRE ENVOYÉE AUX MAIRES

Montréal, le 4 avril 2005

Monsieur Ulrick Chérubin
Maire d'Amos
182, 1^{ere} rue Est
Amos QC
J9T 2G1

Monsieur le Maire,

Dans les derniers mois, messieurs Gérald Tremblay et Jean-Paul L'Allier, maires des villes de Montréal et Québec, ont accepté de présenter des résolutions aux conseils municipaux en vue d'interpeller le gouvernement fédéral au sujet des dispositions inquiétantes de l'**Accord général sur le commerce de services (AGCS)** pour les villes. Cet accord est actuellement en négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité. Montréal et Québec ont ainsi rejoint toutes les grandes villes canadiennes et plus de 68 municipalités qui ont demandé au gouvernement fédéral d'obtenir une exemption permanente pour les gouvernements locaux dans l'AGCS. Le Canada s'y refuse.

À l'occasion de la **Semaine d'action mondiale sur le commerce** (10-16 avril 2005), à l'initiative du mouvement ATTAC¹, nous vous demandons d'aborder la question de l'AGCS lors d'une prochaine rencontre de votre conseil municipal. Nous vous invitons à considérer l'adoption d'une résolution significative sur la question à l'instar des villes de Montréal et Québec. La résolution pourrait inviter la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM), l'*Union des municipalités du Québec*, la *Fédération québécoise des municipalités* et les gouvernements du Québec et du Canada à considérer (ou reconsidérer) l'importance de soustraire les municipalités à cet accord. Rappelons, entre autres, que la décision du Gouvernement du Québec de constituer une agence de partenariat public-privé (PPP) contribue, de la même manière que l'AGCS, à remettre en question le rôle des municipalités dans la gouvernance des services publics qui sont sous leur juridiction.

La *Fédération canadienne des municipalités* a aussi adopté une résolution concernant l'AGCS et a engagé des discussions avec le fédéral à ce sujet. Elle exprimait dans son rapport au congrès de 2004 :

« La FCM s'inquiète de ce que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC (...) puisse avoir une incidence sur la capacité des gouvernements municipaux de réglementer l'utilisation des terres par voie de zonage, et de conclure des partenariats avec le secteur privé. (...) Il semble aussi que l'AGCS risque de restreindre les pouvoirs de réglementation des municipalités et la capacité d'offrir des services publics, surtout lorsqu'un partenariat public-privé, l'impartition ou d'autres éléments de nature commerciale entrent en ligne de compte. L'Accord pourrait entraîner des retards et obliger la justification des décisions réglementaires municipales en vertu de l'objectif de transparence. »

Selon la FCM, il faut régler ces problèmes « *avant que le gouvernement fédéral poursuive les négociations* ». Or rien n'est réglé et pour toute réponse aux préoccupations persistantes des municipalités, *Commerce Canada International*, le groupe de négociation du gouvernement canadien à l'OMC, prépare un guide en vue d'expliquer aux municipalités « *les obligations commerciales internationales du Canada et leur incidence sur les domaines de compétence municipale* ».

La privatisation des services publics des municipalités sert-elle les intérêts des communautés desservies par elles ? Plusieurs citoyens et citoyennes, en particulier celles et ceux qui sont réunis dans notre association ATTAC-Québec, posent ces questions et croient important que les municipalités défendent le champ d'action qui leur est reconnu dans les services publics.

Comme des milliers de citoyens, d'organismes et aussi d'élus à travers le monde, nous croyons que l'interprétation du gouvernement fédéral et de l'OMC sur les implications de l'AGCS est erronée. En atteste le fait que sur 11 poursuites contre le Canada présentées à l'arbitrage du groupe d'experts de l'OMC, une seule a été gagnée par le Canada. Parmi les politiques remises en question, mentionnons les règlements sur les brevets, les magazines, le Pacte de l'automobile et les commissions sur le marché des produits laitiers. Avec de tels précédents, comment les municipalités pourront-elles résister à d'éventuelles contestations contre le Canada ?

La mobilisation des élus québécois et canadiens s'inscrit dans une mobilisation internationale qui s'intensifie avec succès. En France par exemple, 672 collectivités locales et de nombreux conseils généraux et régionaux ont pris position, la plupart en demandant un moratoire sur les négociations. On peut trouver des informations sur le site français du **Réseau national des élus et collectivités hors-AGCS** (<http://www.hors-agcs.org>).

L'OMC cherche à conclure la phase actuelle de négociations d'ici la fin 2005. Il est impératif qu'un mouvement citoyen se mobilise pour constituer une opposition à l'AGCS, en lien avec la mobilisation au Canada et au Québec mais aussi ailleurs dans le monde. Nous espérons que votre municipalité s'y joindra sans tarder.

Nous joignons à cette lettre un document sur l'AGCS expliquant, entre autres, comment cet accord et la question des services publics ne se réduisent pas à l'opposition au secteur privé mais que c'est aussi une question de démocratie et de justice sociale. Aussi, vous trouverez la résolution présentée au conseil municipal de Montréal qui peut vous aider à développer la vôtre. D'ailleurs, nos membres sont disposés à collaborer avec vous à l'élaboration d'une résolution.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à cette lettre, recevez mes salutations les plus cordiales.

Me Robert Jasmin
Président, ATTAC-Québec

¹ ATTAC est un mouvement d'éducation populaire international actif dans plus de 40 pays. Il est l'un des principaux acteurs du *Forum social mondial* (Porto Alegre) et travaille notamment à faire connaître les enjeux concernant l'emprise des marchés financiers et des accords commerciaux sur la société et les pouvoirs publics. ATTAC-Québec a été fondé en 2001.